

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PASTRICCIOLA

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 31 octobre 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Pierre LECA, Journaliste, demeurant à AJACCIO (20000) 38 cours Lucien Bonaparte, né à AJACCIO (20000) le 13 octobre 1948, divorcé de Madame Denise CUICCI.

Il possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), joignant ainsi sa possession avec celle de ses père et mère, Mr Jules Toussaint LECA, et son épouse, Mme Jeanne NUNZI, demeurant ensemble à PASTRICCIOLA (20121), Mr à PASTRICCIOLA (20121) le 9 juin 1903, Mme à PASTRICCIOLA (20121) le 3 février 1910, mariés à la mairie de PASTRICCIOLA (20121) le 17 août 1937 sous l'ancien régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts et décédés : Mr à MARSEILLE (13000) le 21 mars 1978 et Mme à AJACCIO (20000) le 2 mars 1991,

les biens immobiliers suivants : A PASTRICCIOLA (20121) diverses parcelles de terre cadastrées : section AB numéro 289 ldt Collo pour 58ca, section AB numéro 378 ldt Valle o Minutu pour 01a 20ca, section AB numéro 391 ldt Strette pour 01a 80ca, section AB numéro 393 ldt Mariaja pour 01a 18ca et section AB numéro 394 ldt Mariaja pour 01a 12ca. Observation étant ici faite qu'une vieille petite construction à usage de four est édiflée sur la parcelle cadastrée AB 289.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr